



MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Séance du 6 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	23
Représentés	4

N° 2022-075

Acquisition d'un terrain pour l'entrée de ville ouest

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le trente novembre deux mille vingt-deux conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

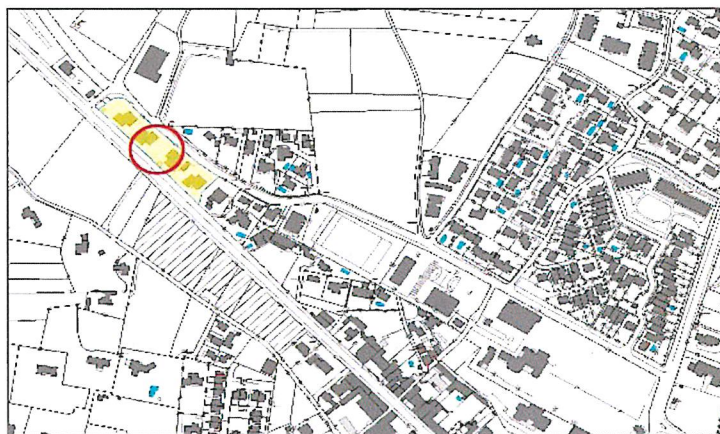
Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, C. POULIQUEN, M. CATELIN, D. JARNIGON, D. PETIT, S. BOURAS, M. GUILLET, S. BOULINGUEZ, B. ROSSI LUMBROSO, C. FREMY, M. SOONEKINDT, M. CUTILLO, G. BESSE, J. PRUNARET, C. BARRIERE, S. ROCHEZ.

Absents excusés : A.L. FALQUERO représentée par G. SORBA, M. RIBES représenté par C. POULIQUEN, M.L. VOLAND, A. RUBIOLO représentée par M. CUTILLO, P. BUISSON BAUMELOU représenté par J. LEVI VALENSI, C. MARTIN.

G. SORBA a été élu secrétaire.

- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
- Considérant l'accord écrit du propriétaire vendeur en date du 13 juillet 2022
- Considérant le document d'arpentage du géomètre

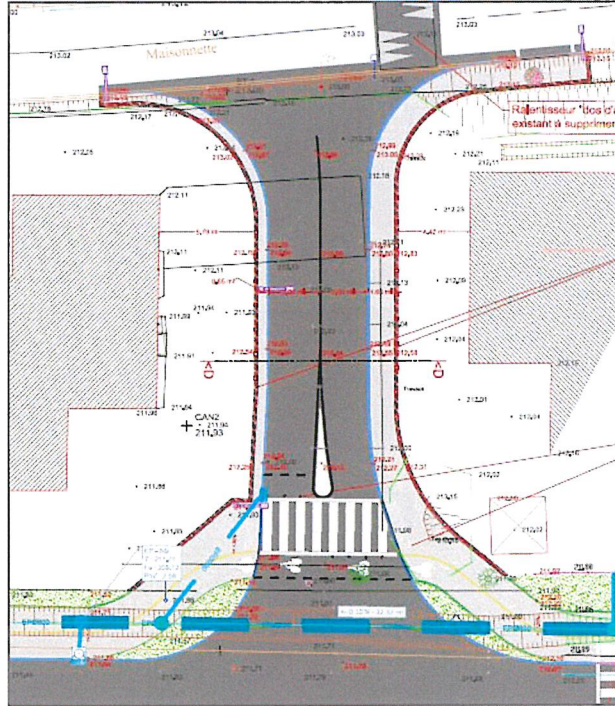
La Commune souhaite réaliser une opération d'aménagement d'Entrée de ville (coté Lambesc) visant à créer une voie de liaison entre la RD7n et le chemin de la Maisonnette. Cette opération permettra de sécuriser tout le secteur, jusqu'à l'insertion du chemin de la maisonnette sur la RD7N.



Compétente en matière d'aménagement d'entrées de villes, la Métropole va réaliser l'aménagement présenté dans le présent document. Il revient cependant à la Commune de fournir le terrain d'assiette de l'aménagement et donc d'acheter une parcelle à la société SIBACOM.

La société SIBACOM, représentée par Monsieur Laurent BATTUT, domicilié ZA Bertoire, 28, avenue Jean Monnet à Lambesc (13410), a accepté la cession de la parcelle CD 143 lot a, d'une superficie de 310 m², au prix de vente de 1 € (un euro).

Les frais de géomètre et de notaire liés à cette vente seront pris en charge par la Commune



Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- D'acheter la parcelle CD143 lot a, à la société SIBACOM au prix de 1 (un) € ;
- De dire que les frais annexes liés à cette cession seront pris en charge par la Commune ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou en son absence durable, Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme, à signer tout document relatif à cette cession, y compris l'acte notarié.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Guillaume SORBA



Le Maire,
Jacky GERARD

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 21 DEC. 2022
Affiché le : 21 DEC. 2022